

<b>CIAS</b>	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil d'Administration</b> du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2026-28
-------------	--	--------------------------------------

Séance du : 9 juin 2026

Le 9 juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT PRESENTS  
(14) Mme MENARD, Mme BESNARD, Mme FERCHAUD, Mme SOULARD, Mme MORIN, Mme BELAUD, Mme BAUDRY, Mme ROUSSELOT, Mme COUSSEAU, M. PERCHER, M. BACLES, M. GABORIAUD, M. BOURREAU, Mme COTILLON

ABSENTS EXCUSES  
(3) M. LOGEAIS, Mme MERCERON, M. VERDON

POUVOIRS /

Date de la convocation 3 juin 2026

Secrétaire de séance Mme VINCENDEAU

**FORMATION PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL (PRAPSS) - CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AVEC L'ENTREPRISE CFG**

Annexe : convention formation PRAPSS

Dans le cadre d'une démarche de prévention des risques professionnels, le CIAS, au travers du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUERP) souhaite renforcer la qualité, la sécurité et la bienveillance par l'engagement dans la formation PRAP 2S « Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans le secteur Sanitaire et Social » de ses équipes terrain.

Cette formation est destinée au personnel à domicile étant amené à réaliser de la manutention de personnes malades ou à mobilité réduite.

Cette méthode est une approche d'observation et d'analyse issue de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité), centrée sur les gestes, postures et environnement de travail. Elle invite les équipes à regarder autrement leur quotidien professionnel, sans jugement et à se questionner collectivement.

L'évaluation consiste à mesurer les conséquences possibles sur la santé et la sécurité : TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) et fatigue posturale, risque de chute ou de blessure, perte de vigilance, surcharge physique et mentale.

L'analyse PRAP 2S débouche toujours sur un plan d'action concret élaboré en concertation avec l'équipe : adoption de gestes et postures adaptés, recours à des aides techniques de manutention, réaménagement d'espaces, réorganisation de tâches...

La finalité est d'ajuster les pratiques professionnelles pour améliorer les conditions de travail, prévenir les accidents du travail et réduire les troubles musculosquelettiques (TMS) tout en préservant la qualité et la sécurité de l'accompagnement des personnes aidées.

Coût : 3 292 € TTC pour 10 stagiaires

Cette formation à destination des aides à domicile sera prise en charge sur le budget SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile).

**Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :**



- **D'adopter cette convention de formation PRAPSS établie avec l'entreprise CFG dans le cadre du service d'aide et d'accompagnement à domicile.**
- **D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

*Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,*

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme  
La Présidente  
Emmanuelle MENARD



Transmis en préfecture le 15/05/2026

Notifié ou publié le 15/05/2026

La Présidente,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.